

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Asset Patrimonial

Part D : FR0011365188

FIA soumis au droit français

Ce FIA est géré par ABN AMRO Investment Solutions, une société de gestion du Groupe ABN AMRO

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Ce FIA respecte les règles d'investissement et d'information de la directive 2009/65/CE.

L'objectif de gestion du Fonds est d'offrir une performance supérieure à celle de l'indice de référence l'Eonia capitalisé + 2% (nette de frais de gestion).

L'allocation d'actifs du portefeuille est définie dans le cadre d'un processus rigoureux : 3 séries de facteurs sont examinées par l'équipe de gestion : le contexte économique, les valorisations et le sentiment des investisseurs. Ces facteurs permettent d'évaluer le potentiel de progression de chaque marché. L'allocation ainsi définie est mise en œuvre via les instruments les mieux adaptés, sélectionnés dans le cadre d'une approche quantitative (bon profil / retour sur investissement) et qualitative (examen des sociétés de gestion et des fonds) de l'univers d'investissement.

Cette analyse est complétée par une analyse financière ainsi les états financiers, l'endettement et la politique de distribution aux actionnaires sont notamment étudiés afin que le gérant possède une vue globale et sincère des sociétés qu'il va sélectionner.

Pour répondre à son objectif de gestion, le Fonds s'expose de manière discrétionnaire aux marchés actions, obligataires et monétaires, uniquement via des investissements en OPCVM/Trackers/FIA (de droit français ou européens) -

: de 0% à 60% de l'actif net en OPCVM/Trackers/FIA actions, de 0% à 100% de l'actif net en OPCVM/Trackers/FIA diversifiés et monétaires/taux, et de 0% à 10% de l'actif net en OPCVM/Trackers/FIA alternatifs. Le choix des OPCVM/Trackers/FIA actions sera discrétionnaire tant en termes de répartition sectorielle, géographique (y compris pays émergents pour au maximum 20% de l'actif net) que de taille de capitalisation. L'exposition au risque de change peut représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

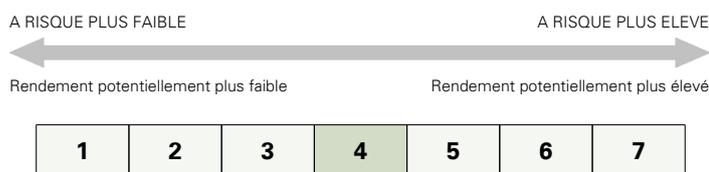
Le FCP pourra utiliser des futures négociés sur des marchés réglementés pour couvrir et/ou exposer (sans surexposition) le portefeuille au risque action, taux et change. Il pourra également intervenir sur le marché des changes (swap, option, change à terme, de gré à gré ou réglementé), dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le FCP capitalise et / ou distribue son résultat net et capitalise ses plus-values nettes réalisées.

La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande à tout moment à la Banque NEUFLIZE OBC, CA Titres et CACEIS Bank. Les demandes de rachats sont centralisées la veille du jour d'établissement de la valeur liquidative avant 17h30 chez CACEIS Bank et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (valeur liquidative hebdomadaire, le vendredi).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

POURQUOI LE FIA EST CLASSE DANS LA CATEGORIE [4]

L'exposition diversifiée aux marchés actions, aux risques de taux et de crédit explique le classement du FIA dans cette catégorie.

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

RISQUES IMPORTANTS POUR LE FIA NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- **Risque de crédit** : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du Fonds.
- **Risque de liquidité** : les investissements sont possibles dans les OPCVM/FIA investis sur les actions de petites capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Fonds pourra donc avoir le même comportement.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

| | |
|-----------------|-------|
| Frais d'entrée | 2,50% |
| Frais de sortie | Néant |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

| | |
|----------------|-------|
| Frais courants | 3,70% |
|----------------|-------|

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

| | |
|---------------------------|---|
| Commission de performance | 0,35% facturé au titre du dernier exercice. |
|---------------------------|---|

10% TTC de la performance au-delà de l'Eonia capitalisé + 2% (avec High Water Mark)(1).

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

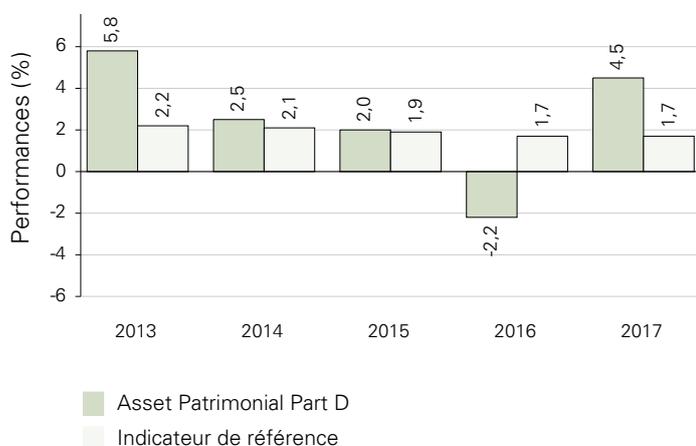
Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés au FIA - se fonde sur les frais (et rétrocessions) de l'exercice précédent, clos le 29 décembre 2017. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de ce FIA, disponible sur le site www.abnamroinvestmentsolutions.com.

(1) La performance de référence pour le calcul de la surperformance est nette de frais de gestion.

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création du FIA : 20 décembre 2012

Date de création de la part : 20 décembre 2012

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : EONIA Capitalisé + 2%.

INFORMATIONS PRATIQUES

DEPOSITAIRE :

CACEIS Bank

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR LE FIA :

(Dici/prospectus/rapport annuel/document semestriel) : l'investisseur peut obtenir plus d'information sur le FIA sur simple demande écrite auprès de : ABN AMRO Investment Solutions - 3, avenue Hoche - 75008 Paris - Tel : + 33 (1) 56.21.60.60 - www.abnamroinvestmentsolutions.com.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :

Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

FISCALITE :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FIA.

La part de ce FIA ne peut être souscrite par une "US Persons" au sens des réglementations américaines suivantes : Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230903) et Foreign Account Tax Compliance Act, dite FATCA. Parallèlement, les Institutions financières non participantes à FATCA et les entités étrangères non financières passives ne peuvent figurer sur le registre du FIA (cf. rubrique "Souscripteurs concernés" du Prospectus du FIA). Statut FATCA du FIA, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis : Institution financière déclarante française (Code GIIN : 33J4FV.99999.SL.250)

La responsabilité d'ABN AMRO Investment Solutions ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce Fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

ABN AMRO Investment Solutions est agréée par la France sous le numéro GP99027 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2018.



CONTACTS

ABN AMRO Investment Solutions
3, avenue Hoche - 75008 Paris - Tel : +33 (1) 56 21 60 60
www.abnamroinvestmentsolutions.com